

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Dans le cadre de la saisine par voie électronique et de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, effectives partout en France depuis le 1er janvier 2022, Riom Limagne et Volcans, qui instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte de ses 31 communes, met en place un guichet numérique unique, accessible depuis son site internet, pour faire sa demande et suivre son dossier.



MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes ont l'obligation légale d'être en mesure de recevoir, sous forme électronique, les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Demandes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme peuvent être déposées sur une plateforme numérique en quelques clics ! Une évolution majeure qui répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

UN GUICHET UNIQUE VIA LES SITES INTERNET DES COMMUNES ET DE RLV

Ce guichet numérique unique est l'outil d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme qui permet aux usagers de déposer leurs demandes d'urbanisme en ligne, directement depuis le site internet de la commune du projet ou depuis celui de Riom Limagne et Volcans. Ils peuvent également suivre l'examen de leur demande.

PLUS SIMPLE, PLUS SOUPLE, PLUS RÉACTIF !

Cette dématérialisation simplifie les démarches des usagers et améliore le traitement des demandes par les services des collectivités pour plus de réactivité, de simplicité et de souplesse. Elle permet de rendre accessible ce service public 7J/7 et de faire gagner du temps aux usagers dans leurs démarches.

VOTRE COMMUNE RESTE VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Elle est là pour vous accompagner tout au long de la procédure. La dématérialisation est la solution à privilégier, mais il est toujours possible de déposer ses demandes d'urbanisme au format papier, pour ceux qui seraient dans l'impossibilité de le faire en ligne.

Pour toutes vos démarches, cliquez ici <https://sig.rlv.eu/guichet-unique>

- . Un service en ligne accessible 7J/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou d'envoyer votre dossier par courrier en recommandé,
- . Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée,
- . Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne,
- . Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

Guide d'utilisation à télécharger ici https://www.rlv.eu/fileadmin/user_upload/RLV_Nouveau_site/Vivre/Urbanisme/Guide-particuliers-dematADS.pdf

Riom Limagne et Volcans
Accueil du public : 8 rue Grégoire de Tours - 63200 Riom
Adresse postale : 5 mail Jost Pasquier - CS 80045 - 63201 Riom Cedex
Tél. : 04 73 67 11 00
Mail : contact@rlv.eu

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Service d'Urbanisme de la mairie des Martres-sur-Morge :
urbanismemsm@outlook.fr